



Prise en compte du Handicap

RÉFÉRENT HANDICAP : Jean-Marc MARCELIN

L'auto-école MARCELIN n'étant pas une école de conduite spécialisée dans la prise en charge du handicap, l'élève sera orienté ou non vers un établissement spécialisé, après confirmation du référent handicap.

Nous pouvons prendre en charge des personnes ayant un léger handicap et compatible avec nos moyens pédagogiques.

L'auto-école MARCELIN pourra, toujours sur avis du référent handicap, proposer à l'élève dans l'établissement, l'apprentissage sur un véhicule à boîte manuelle ou automatique.

Ainsi, en fonction du handicap, nous pourrons :

- soit vous accueillir
- soit vous orienter vers des établissements spécialisés qui pourront vous donner tous les renseignements concernant : les démarches pour passer le permis de conduire, la réglementation pour l'aménagement d'un véhicule.

En ce qui concerne le bureau et la salle de code pour la formation théorique, l'auto-école ne possède pas d'accès facilité pour les personnes à mobilité réduite.

Liste des médecins généralistes agréés en Martinique (à demander au secrétariat, envoi par mail possible) ou à télécharger

<https://www.martinique.gouv.fr/contenu/telechargement/23267/182294/file/LISTE%20MEDECINS%20AGREES-%20Août%202024.pdf>

(à demander au secrétariat, envoi par mail possible)

